Bulletin d'inscription 2025 Association les Potiers Cévenols

:Nom.....Prénom....

Nom de l'atelier :....

http://www.cevennesceramique.fr/

Braderie du 21 Septembre 2025

Cette fiche et les documents associés sont à renvoyer **de préférence à l'adresse mail**:cevennesceramique@laposte.net ou à transmettre par voie postale avant le 31 mars 2025 à l'adresse suivante :

Association Les Potiers Cévenols 4, rue du Luxembourg 30140 ANDUZE Mail : cevennesceramique@laposte.net

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Code postal:	Commune :				
Téléphone Email . Site internet					
Statut professionnel : Artiste Maison des artiste Activité principale oui n Votre type de production : Grés Faïence Autre	s Autre à précon ne Terre vernis	ssée 🏿 Raku 🗘 S	Sculpture		
Merci de préciser	PARASOL		BARNUM		
Documents à fournir □ Photos (4 photos de pièce exposées pour nos réseaux □ Justificatifs de statut prof leur date). □ N° de Siret po □ Attestation d'assurance re □ Pour les envois par courri conséquence à vos nom et	sociaux fessionnel (Vérifi our tous. esponsabilité civ er :1 enveloppe	ier la présence vile professionne e timbrée (néces	de tous les doc elle en cours de ssaire pour les i	uments demand validité. réponses) en	lés et
 Le prix du stand ser déjeuner compris. 	ra de 70€ po	ur un stand	de 4 mètres	s, un petit	
Nous ne vous propos marché	ons plus de r	repas !! Non	nbreux resta	aurants auto	ur du
Je reconnais avoir pris co pleinement. FAIT à		_	térieur et m'er	ngage à le resp	ecter
SIGNATURE (précédée de la me					1/2

Association les Potiers Cévenols

http://www.cevennesceramique.fr/

Règlement intérieur

L'association les potiers Cévenols organise des manifestations où les artisans et artistes professionnels **exclusivement**, potiers ou céramistes, sont autorisés à exposer sous réserve d'appliquer les conditions énoncées ci-dessous :

1 –Seuls les dossiers complets seront examinés. Ils devront être retournés avant <u>le 31 mai</u> 2025

Les sélections se feront par des céramistes membres de l'Association les potiers Cévenols.

Un renouvellement d'environ un tiers des exposants se fera chaque année.

En cas de désistement, la participation ne sera pas remboursée au-delà du <u>20 juillet</u> 2025

- 2 L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages causés à des personnes ou objets, et décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries.
- 3 Chaque emplacement reste sous l'entière responsabilité de l'exposant qui s'assurera auprès de son assureur que sa Responsabilité Civile est étendue aux dommages causés à ses biens comme à ceux de tiers du fait de sa participation à cette manifestation.
- 4 Les emplacements des stands sont de 4 mètres linéaires.

Les exposants devront respecter les consignes d'alignement choisies par l'organisateur.

- 5 En vous inscrivant, vous nous donnez l'autorisation d'utiliser vos informations pour internet et autres médias. Toutes vos photos, marque, descriptif etc..
- 6- les prix doivent être affichés conformément à la règlementation

Toute inscription implique l'engagement de l'exposant et l'acceptation de toutes les mentions du règlement intérieur.